

gère originaire de l'ensemble des pays de la région était utilisée dans les mines. Le mouvement s'est ralenti depuis 1994, avec les pertes d'emploi du secteur minier et les politiques en faveur de l'emploi national. Néanmoins, les flux d'immigration n'ont pas été stoppés. D'une part, l'immigration illégale reste importante : on estime que de 2 à 4 millions d'étrangers sont présents illégalement sur le territoire sud-africain. Mais, surtout, cette immigration s'est diversifiée et touche désormais des populations plus favorisées qui cherchent de meilleurs salaires à l'étranger. Parallèlement, d'autres mouvements de population sont actuellement visibles dans la région, qu'il s'agisse des Blancs zimbabwéens expulsés de leurs terres et trouvant refuge au Mozambique ou en Zambie, ou des réfugiés de la RDC ou de l'Angola accueillis en Zambie, ou encore des réseaux informels\* de commerce qui transgressent les frontières étatiques. Ces déplacements se font le plus souvent dans la douleur, mais ils forgent néanmoins de nouvelles identités. On peut imaginer que ces identités en formation puissent avoir à terme une influence sur les politiques de la SADC. La consolidation d'une identité territoriale régionale pourrait en effet inciter les acteurs politiques à approfondir et à diversifier leurs actions à l'échelle du sous-continent austral.

D'ores et déjà, la SADC occupe une place importante dans la constitution progressive de politiques publiques coordonnées à l'échelle régionale. Sur des domaines variés – amélioration de l'élevage, gestion de l'eau, éducation, lutte contre le Sida (v. VIH/Sida ; Préservatifs), etc. –, la SADC favorise la création de secteurs d'activité régionaux, avec 400 programmes d'action totalisant 6 milliards de dollars en 2001. Les objectifs sont principalement de coordonner les politiques publiques dans la communauté d'États, en renforçant notamment l'harmonisation des structures législatives et administratives. On en est encore loin, mais la coopération transnationale des

## WORLD WIDE FUND FOR NATURE – WWF

Le Fonds mondial pour la nature (plus connu sous son acronyme anglais : WWF, ou World Wide Fund for Nature) est la plus grosse organisation non gouvernementale d'environnement au monde. Avec un budget de 340 millions de dollars, principalement financé par des dons privés (environ cinq millions de donateurs par an), l'ONG intervient dans 96 pays, sur des actions de terrain principalement destinées à la conservation des milieux naturels.

L'histoire du WWF est étroitement liée au continent africain. Créé en Suisse en 1961, le WWF a toujours été présent en Afrique. En 1999, l'organisation a dépensé 23 millions de dollars pour ses actions sur l'ensemble du continent, où elle est présente à travers cinq programmes régionaux (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique australe, Afrique de l'Est et ouest de l'océan Indien). Deux ONG nationales africaines sont par ailleurs rattachées à la structure internationale : le WWF-Afrique du Sud et la Nigerian Conservation Foundation.

Ces différentes structures permettent au WWF d'être l'un des acteurs principaux de la protection de la nature en Afrique. Dans un contexte où la majorité des États (v.) du continent ont peu de moyens, le rôle du WWF est central dans la mise en place des actions de conservation de la nature. La structure peut être à la fois bailleur de fonds, conseiller technique et acteur de terrain. Ceci permet à l'ONG de présenter une double facette. D'une part, elle a acquis une compétence de gestionnaire des espaces naturels protégés tels que les réserves et les parcs nationaux (v.) et des espèces sauvages (le plus souvent des grands mammifères). D'autre part, la dimension mondiale de la structure, avec ses bureaux régionaux, ses organisations nationales et sa structure internationale de tutelle lui permet d'être au

une marge de manœuvre transcalaire beaucoup plus importante que les États. Cette thèse du lien entre le local et le global est *a priori* intéressante. Elle répondrait en particulier aux nouvelles formes de fonctionnement démocratique (rassemblées dans le vocable “gouvernance”) qui exigent que l’on déborde par le haut et par le bas l’action classique de l’État centré sur son territoire national et que l’on multiplie les types d’acteurs et leurs modalités d’intervention. Selon cette approche, les ONG, par nature non politiques et non lucratives, pourraient jouer un rôle de facilitateur entre les différents acteurs aux échelles inaccessibles pour l’État [BECK, 2003]. Dans le cas du WWF, sa dimension internationale associée à ses actions concrètes sur le terrain permettraient de faire se rejoindre les attentes des communautés locales et les objectifs politiques mondiaux autour de la question de la conservation de la nature [PRINCEN et FINGER, 1994].

### Le WWF, héritier des chasses coloniales

Le WWF est l’héritier direct des sociétés de protection de la nature apparues dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Afrique, principalement dans les colonies britanniques. Ces structures, parmi lesquelles la Society for the Preservation of the Fauna of the Empire (SPFE), rassemblaient une élite économique et politique partageant un intérêt commun pour la chasse et une idéologie commune de supériorité des pratiques occidentales dans la gestion des milieux naturels. Elles ont largement contribué à la création des premières réserves de chasse au début du XX<sup>e</sup> siècle puis à la mise en place des parcs nationaux (v.) à partir des années quarante, qui ont permis aux Blancs de s’approprier l’usage des espaces naturels et de la faune sauvage en Afrique. Le WWF est influencé par ces orientations coloniales. Il garde en particulier un intérêt spécifique pour les grands mammifères et les pratiques cynégétiques qui leur sont associées. Au Zimbabwe par exemple, haut lieu de la chasse sportive en Afrique, l’ONG n’a jamais, depuis ses premières interventions dans le pays en 1964, financé d’autres programmes que ceux conçus en faveur de la protection de la faune. À lui

seul, le rhinocéros noir a justifié sept projets totalisant plus de 2,1 millions de dollars. Mais le WWF se distingue néanmoins de ses prédécesseurs par ses modes d’action. La création du WWF en 1961 est intervenue en effet au moment où de nombreux pays africains accédaient à l’indépendance. À cette période, le discours contre les pratiques “sauvages” des Africains dans la gestion de la nature (v. Arbre) est remplacé par un discours plus utilitariste basé sur l’intérêt économique de la protection de la nature, c’est-à-dire principalement des activités de tourisme. Dans ce contexte, le WWF a cherché à promouvoir la dimension économique de la faune, afin de convaincre les dirigeants africains de la nécessité de poursuivre les politiques de conservation de la période coloniale. La manœuvre s’avéra efficace, car la quasi-intégralité des nouveaux gouvernements s’engagea dans cette direction, en augmentant en particulier le nombre de parcs nationaux dans leurs pays. Ces dernières décennies, les politiques de l’ONG se sont plus largement ouvertes aux questions sociales, essayant notamment d’intégrer les populations locales dans les mesures de conservation de la nature (v. Parc national). Mais la focalisation sur l’économie est restée. Elle est toujours vue comme le principal facteur susceptible de mobiliser les habitants et les décideurs en faveur de la nature. Cette exigence économique suppose de construire des programmes sur des espèces ou des milieux spécifiques capables de générer des revenus. Par exemple, le programme du WWF dans l’écorégion marine d’Afrique de l’Ouest, qui vise à protéger une des zones côtière les plus riches au monde en ressources halieutiques, est principalement orientée vers la pêche. Il associe un renforcement des mesures de conservation classiques (développement des aires protégées côtières et protection des tortues marines) et des mesures d’aide en faveur de la pêche (orientation de la pêche artisanale vers des pratiques plus écologiques et interventions dans les traités de pêche internationaux pour plus d’équité).

Mais l’objectif des fondateurs du WWF était également de créer une structure financièrement autonome, basée sur les dons privés, afin d’être capable d’intervenir de manière directe sur le terrain, pour la gestion des

milieux naturels ou la protection d'espèces menacées. Il a dans cet objectif consolidé ses liens avec les milieux d'affaire et l'aristocratie européenne. Le prince Bernhart des Pays-Bas fut président du WWF de 1961 à 1976. Il fut remplacé par un ancien PDG de la compagnie pétrolière Shell, John H. Loudon. Le prince Philip, duc d'Édimbourg, occupa ce poste très médiatique de 1981 à 1996. Dans ce contexte, l'Afrique est surtout une zone réceptacle pour les programmes menés par le WWF. On y gère des espaces réglementés et on y protège des espèces menacées, mais les instances dirigeantes et les donateurs sont ailleurs. Il existe néanmoins une exception, l'Afrique du Sud, qui a joué un rôle central dans l'histoire du WWF, en fournissant quelques-unes des dirigeants les plus influents de l'ONG.

Anton Rupert, ami du prince Bernhart, propriétaire de la compagnie de cigarettes Rothmans et deuxième fortune d'Afrique du Sud, a été membre du comité exécutif du WWF international de 1968 à 1990. Cet homme d'affaires est à l'origine du Club des 1 001, fondé à la fin des années soixante et qui allait s'avérer crucial pour le développement de l'ONG. Il s'agissait de trouver 1 001 donateurs susceptibles de payer chacun 10 000 livres britanniques au WWF. Cette opération fut un succès : elle permit à l'organisation de se développer et elle consolida les liens entre l'ONG et les milieux d'affaires anglo-saxon et sud-africain. Anton Rupert allait par ailleurs fournir à l'ONG un des cadres de Rothmans, Charles de Haes, qui devint directeur général du WWF international en 1975 et resta en poste jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix. Le WWF a ainsi entretenu des relations privilégiées avec les Blancs sud-africains, dans le milieu des affaires mais également dans la sphère politique du régime d'apartheid\*.

Parallèlement, l'Afrique du Sud a occupé une place particulière dans les trafics d'ivoire et de corne de rhinocéros qui se sont développés dans les années quatre-vingt, à l'occasion des conflits du Mozambique, de la Namibie et de l'Angola. ELLIS [1992] démontre que le WWF était au courant de ces trafics mais que la politique officielle de l'ONG a été de ne rien dire.

## Le WWF et la théorie du lien multiscaleire

Le WWF a été longtemps réticent à interdire le commerce international de l'ivoire. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) est une structure intergouvernementale destinée à réguler ou interdire la vente et l'achat d'espèces sauvages sur le marché international. Le WWF n'intervient pas directement dans cette convention gouvernementale, mais il a un statut d'expert et intervient directement dans la gestion du secrétariat de la convention.

Face à une diminution alarmante du nombre d'éléphants (v.) dans les années quatre-vingt, la CITES décida en 1989 d'interdire le commerce d'ivoire. Cette décision faisait suite à une campagne menée par des ONG nord-américaines contre l'utilisation des défenses d'éléphant. Le WWF défendait une position moins radicale proposant de contrôler le commerce international sans l'interdire. Mais face à l'ampleur du mouvement nord-américain, le WWF dut faire volte-face et reprit à son compte la politique d'interdiction du commerce d'ivoire. Plus exactement, cette décision fut prise par le WWF-USA, contre l'avis initial de la structure internationale et notamment de ses membres sud-africains. Depuis lors, la CITES a réintroduit un commerce limité de l'ivoire : il concerne uniquement des stocks ponctuels qui partent de pays d'Afrique australe vers des destinations ciblées (Japon notamment). Dans ce contexte, le WWF a adopté une position officielle, plus neutre qu'auparavant, de structure technique d'appui à la CITES, mais conserve un discours très orienté sur les intérêts qu'offre le commerce pour la protection des ressources naturelles.

Le WWF se trouve ainsi pris dans des contradictions internes de deux ordres. D'une part, elle défend une position en faveur du commerce sans réussir à prouver que celui-ci soit efficace en termes de conservation. Au niveau international, les revenus de la conservation (tourisme des parcs et safaris) ne réussissent pas à limiter le braconnage industriel et les réseaux internationaux de vente de l'ivoire. Au niveau local, la focalisation sur la grande faune ne permet pas que l'ensemble des communautés locales profite de la conservation. Les réseaux économiques de valorisation de la faune peuvent être très renta-

bles, mais ils nécessitent des structures internationales très lourdes qui restent contrôlées par des entreprises privées. En 1988, dans la réserve de Maasai Mara au Kenya, sur 26 millions de dollars de revenus générés par le tourisme, seuls 10 % revenait à l'administration locale, 5 % à l'État kenyan et 1 % aux Maasai, le reste étant conservé par les agences de voyages et les tour-opérateurs.

D'autre part, le WWF est pris en tenaille entre ses propres orientations historiques et les exigences du public occidental où sont ses principaux bailleurs de fonds. Alors que les responsables du WWF sont proches des milieux cynégétiques et restent convaincus des possibilités de gestion de la nature à travers la valorisation économique de la chasse, l'exemple de l'ivoire montre que le public occidental peut être plus sensible à une interdiction pure et simple du commerce issu de la chasse.

La thèse d'un lien entre le local et le global qu'assureraient les ONG ne correspond ainsi pas au positionnement du WWF. Au contraire, l'ONG n'a pas été capable d'établir une articulation cohérente entre les attentes des particuliers occidentaux et les exigences des responsables, notamment sud-africains. La théorie de l'articulation multiscalair ne permet pas d'apprécier l'action politique des grandes ONG d'environnement [CHARTIER, 2002]. L'analyse de ces ONG transnationales en termes d'institutions facilitatrices entre les différents acteurs minimise les enjeux politiques qui les affectent et occulte leur dimension territoriale. Celles-ci ne sont pas de simples

courroies de transmission du local au global, réseaux fonctionnels sans attache spatiale, mais sont constituées au contraire d'une histoire qui les relie à des lieux définis et sont dirigées par des cadres qui y interviennent en fonction d'enjeux et d'intérêts spécifiques. Les réseaux des ONG sont certes puissants en termes matériels et financiers, peuvent toucher l'ensemble du monde et peuvent être utilisés comme outil de pression, mais l'ancrage régional ou national de ces ONG, leur institutionnalisation à ces niveaux, les différences géographiques entre leurs modes de financement et leurs modes d'action sont déterminants dans la réussite ou non de leurs politiques.

L'exemple du WWF montre que le dépassement de l'État-nation comme base territoriale dans les actions politiques ne signifie pas sa déconnexion complète de toute localisation (v. Mondialisations). La "globalisation" des politiques d'environnement qui touche l'Afrique et dont les ONG sont un des vecteurs privilégiés n'est pas un phénomène spatial réparti de manière homogène sur l'ensemble de la planète. Elle est au contraire composée de stratégies politiques diverses dans lesquelles la localisation et l'espace (espace des projets et/ou espace référent des acteurs) ont une importance fondamentale. Si les ONG n'ont pas le rôle de rassembleurs et de coordinateurs entre le local et le global qu'on peut parfois leur prêter, elles construisent néanmoins de nouvelles formes d'actions qui multiplient les échelles politiques. Elles méritent en ce sens toute l'attention des géographes.

Anne Volvey (dir.) Yveline Déverin Myriam Houssay-Holzschuch  
Estienne Rodary Isabelle Surun Karine Bennafla

# L'Afrique



## *Les auteurs*

**Anne Volvey** (dir.), ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université d'Artois.

**Yveline Déverin**, ancienne élève de l'ENS Fontenay, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Toulouse-le-Mirail.

**Myriam Houssay-Holzschuch**, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'ENS-LSH (Lyon).

**Estienne Rodary** est docteur en géographie.

**Isabelle Surun**, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée d'histoire et maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Lille-3.

Avec la participation de **Karine Bennafla**, ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud, agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Lyon-2.

*Les auteurs remercient pour leur participation à des titres divers Anne Gaugue, maître de conférences en géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Marie-Albane de Suremain, docteur en histoire contemporaine, enseignante au lycée Viollet-Le-Duc, Villiers-Saint-Frédéric, et Valéry Gaillard, réalisateur de cinéma. Ils remercient également l'artiste Ernest Pignon-Ernest, J. Krekelaar du Centre Edmond Fortier et la Compagnie Guépard pour l'autorisation de publication des documents photographiques correspondant à leurs différentes activités ou fonds.*

Édition : **Philippe Lemarchand.**

Assisté de : **Michèle Miroir.**

© Atlande, 2005 Tous droits réservés

ISBN : 2-912232-59-7